



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Bilan des émissions de gaz à effet de serre
Année 2014

Sommaire

- I. Description de la personne morale concernée
- II. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence
- III. Emissions directes de GES
- IV. Emissions indirectes de GES
- V. Autres émissions indirectes
- VI. Emissions évitées quantifiées
- VII. Eléments d'appréciation sur les incertitudes
- VIII. Motivation pour l'exclusion des sources de GES
- IX. Précisions sur les facteurs d'émissions et PRG utilisés
- X. Explication de tout recalcul de l'année de référence
- XI. Plan d'actions
- XII. Adresse du site Internet où est mis à disposition le résultat
- XIII. Optionnel

I. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE

Raison sociale : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (CE APC)

Code NAF : Autres intermédiations monétaires 6419Z

Code SIREN : 353 821 028

Adresse : 61 rue du Château d'eau - CS31271 - 33076 Bordeaux cedex

Nombre de salariés : 2 740 au 31/12/2014

Description sommaire de l'activité :

La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes est une des 17 Caisses d'Épargne du Groupe BPCE. Elle a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

Dans le cadre de l'article L. 512-85 du code monétaire et financier, la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou Charentes participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Elle a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins collectifs et familiaux. Elle contribue à la protection de l'épargne populaire, au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.

Mode de consolidation : contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels de la Personne Morale retenue :

Le périmètre organisationnel concerne l'ensemble des agences et sièges de l'entité de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes sur le territoire français.

La collecte des données a été réalisée par entité juridique SIREN afin de répondre à l'obligation de l'article 75 de la Loi Grenelle II.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégories/postes/sources) :

Le périmètre opérationnel retenu intègre les postes suivants :

- Energie
- Déplacement des personnes
- Achats et services
- Immobilisations
- Autres postes : déchets, fret, fluides frigorigènes

Les émissions indirectes (en scope 3, facultatif) sont incluses.

II. ANNEE DE REPORTING ET L'ANNEE DE REFERENCE :

Année de reporting : 2014

Année de référence : 2011

Explication :

L'année 2011 est l'année de référence du premier bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes réalisé via l' « outil d'inventaire des gaz à effet de serre des Caisses d'Epargne » développé en collaboration avec le cabinet Carbone 4 (96 rue de la Victoire, 75 009 PARIS).

C'est cet outil qui a permis de réaliser le bilan des gaz à effet de serre 2014, et ce afin de garantir une continuité dans les méthodes de calcul et ainsi assurer un maximum d'objectivité et de transparence quant à l'évolution de nos émissions.

III. LES EMISSIONS DIRECTES DE GES, EVALUEES SEPAREMENT PAR POSTE ET POUR CHAQUE GES EN TONNES EQUIVALENT CO₂ :

Cette catégorie d'émissions comprend :

- Les consommations d'énergie des sources fixes
- Les consommations d'énergies des sources mobiles
- Les fuites de fluides frigorigènes

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total CO ₂
Emissions directes	Emissions directes des sources fixes de combustion	274
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	720
	Emissions directes fugitives	235

Ces émissions pour l'année 2014 s'élèvent à 1 229 teq CO₂ (cf chapitre V – tableau récapitulatif)

IV. LES EMISSIONS INDIRECTES DE GES ASSOCIES A LA PRODUCTION D'ELECTRICITE, DE CHALEUR OU DE VAPEUR IMPORTEE, QUANTIFIEES SEPAREMENT PAR POSTE ET EN TONNES EQUIVALENT CO₂ :

Cette catégorie d'émissions comprend :

- Les consommations d'électricité des sources fixes et mobiles (émissions liées à la production)
- Les consommations de chaleur et de froid des sources fixes et mobiles (émissions liées à la production)

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total CO2
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	789

Ces émissions pour l'année 2014 s'élèvent à 789 teq CO₂ (cf chapitre V – tableau récapitulatif)

V. LES AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES QUANTIFIEES SEPAREMENT PAR POSTE ET EN TONNES EQUIVALENT CO₂, SI LA PERSONNE MORALE A CHOISI DE LES EVALUER :

Cette catégorie comprend l'ensemble des émissions indirectes du périmètre organisationnel, en dehors des émissions comptabilisées dans les parties III et IV. Les postes les plus déterminants sont :

- Les émissions amont de l'énergie consommée (électricité, chaleur, froid, combustibles fossiles) et aux pertes en ligne.
- Les émissions liées aux achats de biens et services
- Les émissions liées aux déplacements professionnels, domicile-travail et visiteurs-clients
- Les émissions liées au fret

- Les émissions liées aux amortissements des immobilisations
- Les émissions liées au traitement des déchets

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Total CO2
Autres émissions indirectes	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	542
	Achats de produits ou services	9 909
	Immobilisation de biens	4 048
	Déchets	26
	Transport de marchandise amont	2 769
	Déplacements professionnels	620
	Transport des visiteurs et des clients	2 748
	Déplacement domicile travail	5 792

Ces émissions pour l'année 2014 s'élèvent à 26 454 teq CO₂ (cf chapitre V – tableau récapitulatif)

Tableau récapitulatif des émissions directes, émissions indirectes associées à l'énergie et autres émissions indirectes

		Emissions GES (en Tonnes)												
		année de référence (et année du premier bilan) -2011-						année du bilan suivant -2014-						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
Emissions directes	1 - Emissions directes des sources fixes de combustion	883					883	274					274	-609
	2 - Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	682					682	720					720	+38
	3 - Emissions directes des procédés hors énergie						-						-	
	4 - Emissions directes fugitives	202					202	235					235	+33
	5 - Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)						-						-	
	Sous total		1 767				-	1 767	1 229					1 229
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	1 023					1 023	789					789	-234
	7 - Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid						-						-	
	Sous total	1 023				-	1 023	789					789	-234
Autres émissions indirectes*	8 - Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	735					735	542					542	-193
	9 - Achats de produits ou services	8 546					8 546	9 909					9 909	+1 363

		Emissions GES (en Tonnes)												
		année de référence (et année du premier bilan) -2011-						année du bilan suivant -2014-						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CO2 b (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	
	10 - Immobilisations de biens	3 847					3 847	4 048					4 048	+201
	11 - Déchets	126					126	26					26	-100
	12 - Transport de marchandise amont	4 590					4 590	2 769					2 769	-1 821
	13 - Déplacements professionnels	766					766	620					620	-146
	14 - Franchise amont						-						-	
	15 - Actifs en leasing amont						-						-	
	16 - Investissements						-						-	
	17 - Transport des visiteurs et des clients	3 150					3 150	2 748					2 748	-402
	18 - Transport des marchandises aval						-						-	
	19 - Utilisation des produits vendus						-						-	
	20 - Fin de vie des produits vendus						-						-	
	21 - Franchise aval						-						-	
	22 - Leasing aval						-						-	
	23 - Déplacement domicile travail	5 751					5 751	5 792					5 792	+41
	24 - Autres émissions indirectes						-						-	
	Sous total	27 511					27 511	26 454					26 454	-1 156
		TOTAL 30 301						TOTAL 28 472						

CO2b : CO2 issu de la biomasse

Remarque : prise en compte de l'ensemble des gaz, y compris les gaz hors Kyoto

*Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

VI. DE FAÇON OPTIONNELLE, LES EMISSIONS EVITEES QUANTIFIEES DE MANIERE SEPARÉE AINSI QUE LES METHODES UTILISEES :

VII. LES ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES :

- Incertitude scope 1 = 13%
- Incertitude scope 2 = 10%
- Incertitude scope 3 = 39%

VIII. MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS DE GES LORS DE L'EVALUATION DES EMISSIONS DE GES :

Le Groupe BPCE, accompagné du bureau d'études Carbone 4 (www.carbone4.com) a mis à la disposition de l'ensemble de ses entités un outil de calcul adapté aux activités bancaires. Cet outil répond à trois objectifs :

- Simplifier et adapter la collecte des données aux spécificités des activités bancaires
- Etre en mesure d'interpréter les résultats des bilans GES pour en tirer des orientations vers la réduction
- Pouvoir répondre aux obligations déclaratives

Les « émission induites » liées à l'utilisation des produits vendus (produits bancaires) ne sont pas intégrées dans la méthodologie de Groupe BPCE.

IX. SI DIFFERENTS DES FACTEURS PAR DEFAUT DE LA BASE CARBONE, LES FACTEURS D'EMISSION ET LES PRG UTILISES SELON LES FORMATS DE TABLEAU PRESENTES CI-APRES :

La plupart des facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base Carbone. Les outils développés en interne du Groupe BPCE ont été enrichis avec quelques facteurs d'émissions spécifiques au Groupe BPCE.

Liste des facteurs d'émission pour les calculs :

Liste de facteurs d'émissions (FE) utilisés pour les calculs

FE mis à jour le 22/04/2015

catégorie	intitulé FE	donnée	unité	source	Incertitude	Commentaires 1
Energie	FE électricité finale France (production)	0,060	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.3	10%	
Energie	FE électricité finale France (pertes en lignes)	0,007	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.3	10%	
Energie	FE électricité finale France (amont)	0,015	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.3	10%	
Energie	FE gaz naturel (combustion) par kWh PCI	0,204	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	5%	
Energie	FE gaz naturel (amont) par kWh PCI	0,0389	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	5%	
Energie	FE fioul domestique (amont)	0,571	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.101	5%	
Energie	FE fioul domestique (combustion)	2,676	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.104	5%	
Energie	FE vapeur réseau collectif (hors pertes réseau)	0,203	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	Facteur d'émission moyen de la vapeur en France
Energie	FE pertes du réseau vapeur	0,020	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	

Energie	FE froid réseau collectif (hors pertes réseau)	0,030	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	Facteur d'émission moyen du froid en France
Energie	FE pertes du réseau froid	0,003	kg équ. CO2/kWh	Ademe BC V7.104	30%	
						Scope
Emissions non énergétiques	R134a	1 550	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R404a	4 550	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R407c	1 920	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R410a	2 250	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R507	4 600	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 125	3 690	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 134	1 000	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 134a	1 550	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 143	300	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 143a	5 510	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 152a	167	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 227ea	3 860	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 23	13 900	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 236fa	9 810	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 245ca	1 030	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1

Emissions non énergétiques	HFC – 32	817	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 41	150	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	HFC – 43 – 10mee	1 640	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.104	30%	Scope 1
Emissions non énergétiques	R11 - CFC hors kyoto	5 350	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R12 - CFC hors kyoto	11 500	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R502 - CFC hors kyoto	5 390	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R22 - HCFC hors kyoto	2 110	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R401a -HCFC hors kyoto	1 350	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	R408a -HCFC hors kyoto	3 780	kg équ. CO2/kg	Ademe BC V7.3	30%	Hors Kyoto
Emissions non énergétiques	<i>Ajouter un fluide ici</i>				30%	
Emissions non énergétiques	<i>Ajouter un fluide ici</i>				30%	
Déplacements	Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne (amont seul)	0,043	kg équ. CO2/voiture.km	Ademe BC V7.3	20%	
Déplacements	Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne (combustion seule)	0,171	kg équ. CO2/voiture.km	Ademe BC V7.3	20%	
Déplacements	Voiture particulière mixte essence/gazole moyenne (fabrication des véhicules seule)	0,040	kg équ. CO2/voiture.km	Ademe BC V7.104	20%	

Déplacements	Essence pompe, France (DOM TOM inclus) (Amont seul)	0,533	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.3	10%	
Déplacements	Essence pompe, France (DOM TOM inclus) (combustion seule)	2,264	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.3	10%	
Déplacements	Gasoil routier, France (DOM TOM inclus) (Amont seul)	0,655	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.3	10%	
Déplacements	Gasoil routier, France (DOM TOM inclus) (combustion seule)	2,511	kg équ. CO2/litre	Ademe BC V7.3	10%	
Déplacements	2 roues parcours mixte (amont seul)	0,032	kg équ. CO2/vehicule.km	Ademe BC V7.3	60%	2 roues < 750cm3
Déplacements	2 roues parcours mixte (combustion seule)	0,135	kg équ. CO2/vehicule.km	Ademe BC V7.3	60%	2 roues < 750cm3
Déplacements	2 roues parcours mixte (fabrication seul)	0,037	kg équ. CO2/vehicule.km	Ademe BC V7.107	60%	2 roues < 750cm3
Déplacements	Bus, réseaux urbains Classe 2 (zone urbaine et interurbaine) (amont seul)	0,034	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.3	60%	Autobus, agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants [1]
Déplacements	Bus, réseaux urbains Classe 2 (zone urbaine et interurbaine) (combustion seule)	0,133	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.3	60%	Autobus, agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants [1]
Déplacements	Bus, réseaux urbains Classe 2 (zone urbaine et interurbaine)(fabrication des véhicules seule)	-	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	60%	Autobus, agglomérations de 150 000 à 250 000 habitants [1]
Déplacements	Train en France, train grande ligne	0,006	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.107	60%	Valeur similaire aux facteurs d'émissions "Metro Paris" et "RER Paris"

Déplacements	Train en France, TGV	0,004	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	60%	
Déplacements	Train en France, TER, moyenne	0,027	kg équ. CO2/passager.km	Carbone4	60%	FE moyen 25% TER gazole et 75% TER elec, d'après Ademe BC V7.104
Déplacements	180-250 sièges, 0-1000 km amont	0,028	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.3	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 0-1000 km combustion	0,132	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 0-1000 km hors Kyoto	0,132	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 5000-6000 km amont	0,022	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 5000-6000 km combustion	0,104	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Déplacements	180-250 sièges, 5000-6000 km hors Kyoto	0,104	kg équ. CO2/passager.km	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Papier vierge	1 320	kg équ. CO2/tonne	Ademe BC V7.104	50%	Note: Ancienne valeur conservée, nouvelle valeur proposée par l'Ademe plus faible ne permet pas d'intégrer un potentiel effet déforestation
Entrants	Papier recyclé et/ou papier labellisé FSC ou PEFC	900	kg équ. CO2/tonne	Carbone4	20%	Remarque : moyenne FE papier certifié (1000kgCO2e/kg et papier recyclé 800kgCO2eq/kg)
Entrants	Enveloppes	1 900	kg équ. CO2/tonne	Carbone4	50%	

Entrants	Services faiblement matériels	37	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Services fortement matériels	110	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Petites fournitures	367	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Informatique et consommables	917	kg équ. CO2/keuro	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Maintenance	200	kg équ. CO2/keuro	Carbone4	50%	Bilan carbone d'entreprises de maintenance multitechniques
Entrants	Gestion des automates (électricité + maintenance + gabiste, hors transport de fonds)	716	kg équ. CO2/automate/an	Carbone4	30%	
Entrants	Achats prestations iBP - services	196	kg équ. CO2/ K€ facturation	iBP	30%	Bilan carbone des prestations d'iBP sur données 2011 (hors immobilisation parc IT), ramené à une facturation totale de 235M€ HT
Entrants	Achats prestations IT CE	80	kg équ. CO2/ K€ facturation	BC GCE Tech	30%	
Entrants	Achats prestations Natixis	30	kg équ. CO2/ K€ facturation	BC Natixis 2011 (données confidentielles)	30%	
Entrants	Repas moyen	2	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 - TNIC	50%	
Entrants	Repas à dominante animale (avec boeuf)	6	kg équ. CO2/unité	Ademe BC V7.104	50%	
Entrants	Repas à dominante animale (avec poulet)	1	kg équ. CO2/unité	Ademe BC V7.104	50%	

Entrants	Repas à dominante végétale (avec boeuf)	2	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 - TNIC	50%	
Entrants	Repas à dominante végétale (avec poulet)	1	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 - TNIC	50%	
Entrants	Repas classique (avec boeuf)	5	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 - TNIC	50%	
Entrants	Repas classique (avec poulet)	1	kg équ. CO2/unité	Guide ADEME 2012 - TNIC	50%	
Entrants	Repas végétarien	0	kg équ. CO2/unité	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Bureaux (béton)	469	kg équ. CO2/m2	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Bureaux (métal)	158	kg équ. CO2/m2	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Rénovation agences	234,5	kg équ. CO2/m2	Hypothèse Carbone 4	50%	
Immos	Parkings "normaux"	169	kg équ. CO2/m2	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	Ordinateurs de bureau	623	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, moyenne desktop standard et desktop puissant, plus un CRT 17 pouces
Immos	Ordinateur portable (17")	392	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, laptop > 15 pouces
Immos	Ecran d'ordinateur (21")	411	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, moyenne LCD 17 pouces et LCD > 24 pouces
Immos	Imprimantes individuelles	280	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Single Function Printer color, Guide Ademe TIC 2012

Immos	Imprimantes multifonction professionnelle	883	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Multi-function printer A3 color, Guide sectoriel Ademe TIC, à paraître début 2012
Immos	Photocopieurs	883	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide sectoriel Ademe TIC, identique à multi-function printer A3
Immos	Serveur	600	kg équ. CO2/ serveur	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, facteur d'émission par U
Immos	Onduleur	917	kg équ. CO2/ onduleur	Carbone4	50%	
Immos	Switch (48 ports)	160	kg équ. CO2/ switch	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équipement
Immos	Routeur	160	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équipement
Immos	Firewall	160	kg équ. CO2/appareil	Guide Ademe TIC 2012	50%	Guide Ademe TIC 2012, hypothèse 2 kg par équipement
Immos	Télécopieur	883	kg équ. CO2/appareil	Carbone 4	50%	Idem Imprimantes multifonction professionnelle
Immos	Smartphone	30	kg équ. CO2/appareil	Guide ADEME 2012 - TNIC	20%	
Immos	Telephone portable 2G (basique)	20	kg équ. CO2/appareil	Guide ADEME 2012 - TNIC	20%	
Immos	Téléphone fixe	17	kg équ. CO2/appareil	Guide ADEME 2012 - TNIC	20%	
Immos	Mobilier	1 833	kg équ. CO2/tonne	Ademe V7	50%	

Immos	Véhicules	5 500	kg équ. CO2/tonne	Ademe BC V7.104	50%	
Immos	DAB/GAB	2 200	kg équ. CO2/ DAB-GAB	Carbone4	50%	
Fret	Affranchissement la poste	110	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	
Fret	Fret : transport de colis	400	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	Bilan carbon d'un transporteur, activité messagerie
Fret	Transport de fonds par k€ de dépense prestataire	996	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	BC d'un centre fort
Fret	Transport de fonds par k€ traité	1	kg équ. CO2/keuro	Carbone 4	50%	BC d'un centre fort
Déchets	Métaux - Mise en décharge	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	Pour tous les déchets il s'agit des valeurs moyennes sans évitement (sans valorisation thermique mais avec captage du CH4) en France
Déchets	Verre - Mise en décharge	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Plastique - Mise en décharge	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Carton - Mise en décharge	825	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Papier - Mise en décharge	858	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Déchets alimentaires - Mise en décharge	558	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	

Déchets	Autres - Mise en décharge	383	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	FE Ordures ménagères moyenne
Déchets	Métaux - Incinération	37	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Verre - Incinération	37	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Plastique - Incinération	2 681	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	20%	
Déchets	Carton - Incinération	48	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	30%	
Déchets	Papier - Incinération	48	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	30%	
Déchets	Déchets alimentaires - Incinération	48	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Autres - Incinération	363	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	40%	FE Ordures ménagères moyenne
Déchets	Métaux - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Verre - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Plastique - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Carton - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Papier - Recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Déchets alimentaires - Recyclage	-	kg équ. CO2/ tonne déchets	Carbone 4	50%	non applicable
Déchets	Autres - Recyclage	-	kg équ. CO2/ tonne déchets	Carbone 4	50%	non applicable
Déchets	Métaux - Répartition moy. par filière	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Verre - Répartition moy. par filière	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	

Déchets	Plastique - Répartition moy. par filière	880	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	30%	
Déchets	Carton - Répartition moy. par filière	130	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Papier - Répartition moy. par filière	235	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Déchets alimentaires - Répartition moy. par filière	336	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	
Déchets	Autres - Répartition moy. par filière	357	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	FE Ordures ménagères moyenne
Déchets	Déchets D3E - filière de recyclage	33	kg équ. CO2/ tonne déchets	Ademe BC V7.104	50%	

X. A PARTIR DU DEUXIEME BILAN, L'EXPLICATION DE TOUT RECALCUL DE L'ANNEE DE REFERENCE:

Afin de suivre les évolutions de la réglementation sur le calcul des émissions de gaz à effet de serre, l'outil Bilan Carbone du groupe BPCE a évolué. Ainsi, l'année de référence a été recalculée pour prendre en compte les modifications :

- Les émissions dues aux pertes en ligne lors du transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur et du froid sont classées en poste 8 « scope 3 ». Ces émissions étaient précédemment classées en poste 6 et 7 « scope 2 ».
- Les facteurs d'émissions de l'énergie (électricité, combustibles) ont été mise à jour dans la Base Carbone de l'ADEME.

XI. PLAN D' ACTIONS (SYNTHESE DES ACTIONS ENVISAGEES)

A l'issu de la réalisation du bilan carbone 2014, trois thématiques ont été retenues afin de poursuivre nos efforts dans le cadre de la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre :

- **Le volet énergie :**

- Audit énergétique :
 - Réalisation d'un audit énergétique sur les sites représentatifs de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et mise en place d'un plan d'actions suite à l'élaboration des rapports communiqués.
- Domotique : programme sur 3 ans
 - Déploiement initial, en 2015 dans 30 agences, d'outils domotiques permettant le contrôle et le suivi des consommations d'énergie (électricité, gaz) et de consommation d'eau.
 - Une centaine d'agences en 2016.
 - Une centaine d'agences en 2017.
- Travaux et investissements :
 - Programme de rénovation d'agences intégrant la norme RT2012 ainsi que le dimensionnement CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation).
 - Programme de changement d'appareils de chauffage/climatisation de deux sites administratifs (Dax Gare 3 986 m² et Poitiers 6 490 m²)
 - Construction du nouveau siège social de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes :
 - Objectif de certification HQE
 - Autonomie lumineuse estimée de 70%
 - Consommation énergétique estimée 56 kW/m²
 - Bâtiment à énergie positive avec utilisation du réseau de chaleur urbain pour la production de chaud et de l'eau chaude sanitaire (issu de l'incinération d'ordures ménagères), d'un groupe froid à condensation et de panneaux photovoltaïques.
- **Le volet déplacement – travail :**
 - Covoiturage :
 - Développer la pratique du covoiturage par la mise en place d'outils adaptés.
 - Mener des actions de sensibilisation à l'utilisation des transports collectifs
- **Le volet déplacement professionnel :**

- Redéfinir la politique de déplacements professionnels avec pour objectif la réduction des émissions de gaz à effets de serre induits : moyens de mobilité à privilégier, les pratiques à mettre en œuvre lors de l'organisation de réunions ...

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des principales actions déjà réalisées :

- **Le volet transport :**
 - Politique de remplacement de la flotte de véhicules par des véhicules moins émetteurs de CO₂ (107 grammes de CO₂/km en 2014)
 - Postes de travail équipés d'outils de visio conférence pour des réunions à distance
- **Le volet énergie :**
 - Recours aux énergies renouvelables : 16% de l'énergie consommée en 2014
 - Programme de rénovation d'agences
 - Mise en veille et extinction automatique des postes informatiques
- **Le volet matière première :**
 - 100% des ramettes de papier sont labellisées FSC (Forest Stewardship Council)
 - Généralisation des impressions recto/verso
 - Dématérialisation des documents
- **Le volet déchet :**
 - Généralisation du tri sélectif en agences et sur les sites administratifs
- **Le volet sensibilisation des collaborateurs:**
 - Sensibilisation des collaborateurs aux gestes responsables via la mise à disposition d'un site dédié aux éco gestes.
 - Manifestations dédiées lors des semaines du Développement Durable (conférence sur le changement climatique, sensibilisation à l'éco conduite), semaine de la mobilité (sensibilisation à l'utilisation de transports doux : vélos à assistance électrique)

XII. ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN D'EMISSION DE GES :

Adresse du site internet où est mis à disposition le bilan d'émission des GES :

<http://www.rse-ceapc.fr/>

Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émission de GES :

Responsable du suivi : Benoit JAQUES

Fonction : Chargé d'Etudes et Coordination RSE

Adresse : 61 rue du château d'eau - CS31271- 33076 Bordeaux Cedex

XIII. OPTIONNEL :

Données complémentaires dans le cadre de la mission de coordination nationale :

Un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui, sur l'année 2011

Si oui, avec quelle méthode ?

La méthode utilisée est issue de la méthode du Bilan Carbone® compatible avec la majorité des méthodologies internationales et utilisée pour les différentes entités du Groupe BPCE. Elle permet de convertir les données d'activité en émissions estimées, exprimées en équivalent CO2, grâce à des facteurs d'émission.